

**N° 5801<sup>11</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE LOI**

1. portant modification
  - de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
  - de la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;
  - de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant
    1. création d'un fonds pour l'emploi;
    2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;
  - de la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934;
2. portant introduction de la loi concernant le boni pour enfant;
3. portant modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
4. portant modification de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale;
5. portant modification de l'arrêté grand-ducal modifié du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut de la Chambre des Artisans

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.12.2007)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 21 décembre 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

1. portant modification
  - de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
  - de la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;
  - de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant
    1. création d'un fonds pour l'emploi;

- 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;**
  - de la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934;**
- 2. portant introduction de la loi concernant le boni pour enfant;**
- 3. portant modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;**
- 4. portant modification de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale;**
- 5. portant modification de l'arrêté grand-ducal modifié du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut de la Chambre des Artisans**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 décembre 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 4 décembre 2007 et 11 décembre 2007;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 décembre 2007.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Alain MEYER